Projet de développement régional agricole

Filière noix de la Broye et du Pied-du-Jura

Planification de détail

Bulletin d'information

Décembre 2015

La phase de documentation (planification) du Projet de développement régional agricole (PDRA) « Filière noix de la Broye et du Pied-du-Jura » est en cours. Après l'étude préliminaire, elle vise à planifier de manière détaillée le projet global et les différents projets partiels (privés et collectifs) qui le composent. L'objectif est de déposer le dossier de planification à l'été 2016 pour décision du Canton et de la Confédération. Il s'agit de l'ultime phase avant la mise en œuvre proprement dite du projet.

Le projet en quelques lignes

L'idée fondatrice du projet est la mise en place d'une filière de la noix par le biais d'une structure de collecte et de conditionnement, et d'une stratégie de marketing et commercialisation, en agissant à plusieurs niveaux :

- Au niveau des équipements collectifs, en créant des infrastructures collectives de récolte, stabilisation et conditionnement des noix.
- Au niveau de la commercialisation et du marketing, en mettant en commun et en professionnalisant la commercialisation des noix sous différentes formes.
- Au niveau de l'image et de l'accueil des visiteurs et clients, en proposant des offres d'hébergement, de vente directe sur les exploitations et lieux de transformation.
- Au niveau de la production, en mettant en place de l'irrigation et en renforçant la formation par un programme de vulgarisation.
- Au niveau des produits secondaires, en valorisant les coques et résidus de taille pour la production de chaleur pour le séchage des noix ou pour d'autres usages.

Les mesures prévues

Le projet se compose d'un ensemble de mesures collectives et privées (projets partiels) :

Conduite du projet	La mise en œuvre du projet nécessite un suivi de la réalisation des mesures planifiées, le suivi financier et administratif, la coordination générale et le pilotage du projet.
Marketing	Une stratégie et un plan marketing seront mis en œuvre, afin d'assurer la promotion et la commercialisation des noix. Une étude de marché, l'établissement du concept marketing, ainsi que la définition d'une identité et marque sont en cours dans la présente phase de planification.
Centres de collecte et stabilisation	Trois sites sont prévus pour la collecte et la stabilisation des noix, à Cossonay, Chevroux et Lovatens. Des bâtiments seront construits afin d'y installer et exploiter les équipements de récolte (secoueuse, ramasseuse) et les chaînes de stabilisation (lavage, séchage, stockage).
Centre de conditionnement	La construction d'un bâtiment sur le site du Moulin de Sévery permettra d'installer la chaîne de conditionnement (triage, calibrage, ensachage, stockage, expédition). Des locaux annexes dédiés à la coopérative, en particulier pour le marketing et la commercialisation, peuvent également y prendre place.
Energie	Une installation de production de chaleur est nécessaire sur chacun des trois sites de stabilisation pour le séchage des noix, avec une possible valorisation pour le chauffage de bâtiments également.
Lavage phytosanitaire	Des places de lavage phytosanitaire sont prévues sur les sites de stabilisation des noix pour le nettoyage des machines de traitement.
Irrigation	L'irrigation des vergers de noyers fait partie des mesures d'amélioration de la production.
Accueil et promotion	Un espace dédié à la noix sera ouvert à Sévery, afin de promouvoir la filière, soutenir la commercialisation, accueillir le public, proposer différentes offres de formation, d'information et de sensibilisation.
Agritourisme	Des offres d'hébergement seront proposées sur les exploitations, permettant de mettre en avant les aspects d'authenticité, de proximité et d'image en lien avec les noix.
Vente directe	La vente directe des noix sera développée dans les exploitations, afin de proposer une distribution de proximité et de donner une image positive autour de la noix.
Vulgarisation	Un programme de vulgarisation à l'attention des producteurs sera développé et mis en place en coordination avec le Centre de compétence en cultures spéciales (CCCS) du Canton.

Dans la présente phase de documentation, les constructions et infrastructures doivent être planifiées sous la forme d'avant-projets selon les normes SIA 102/103 (architectes et ingénieurs). Les autres travaux à réaliser et équipements à acquérir doivent faire l'objet de devis d'entreprise pour en estimer les coûts d'investissement. L'établissement du dossier de chaque projet doit permettre d'en évaluer la viabilité économique et le financement.

L'organisation de projet

La Société coopérative nucicole (SCN) a été constituée en juin 2014, notamment dans le but de formaliser l'engagement des producteurs et de mener à bien la planification puis la mise en œuvre du projet de développement régional.

L'organisation de projet pour la phase actuelle de planification se présente comme suit :

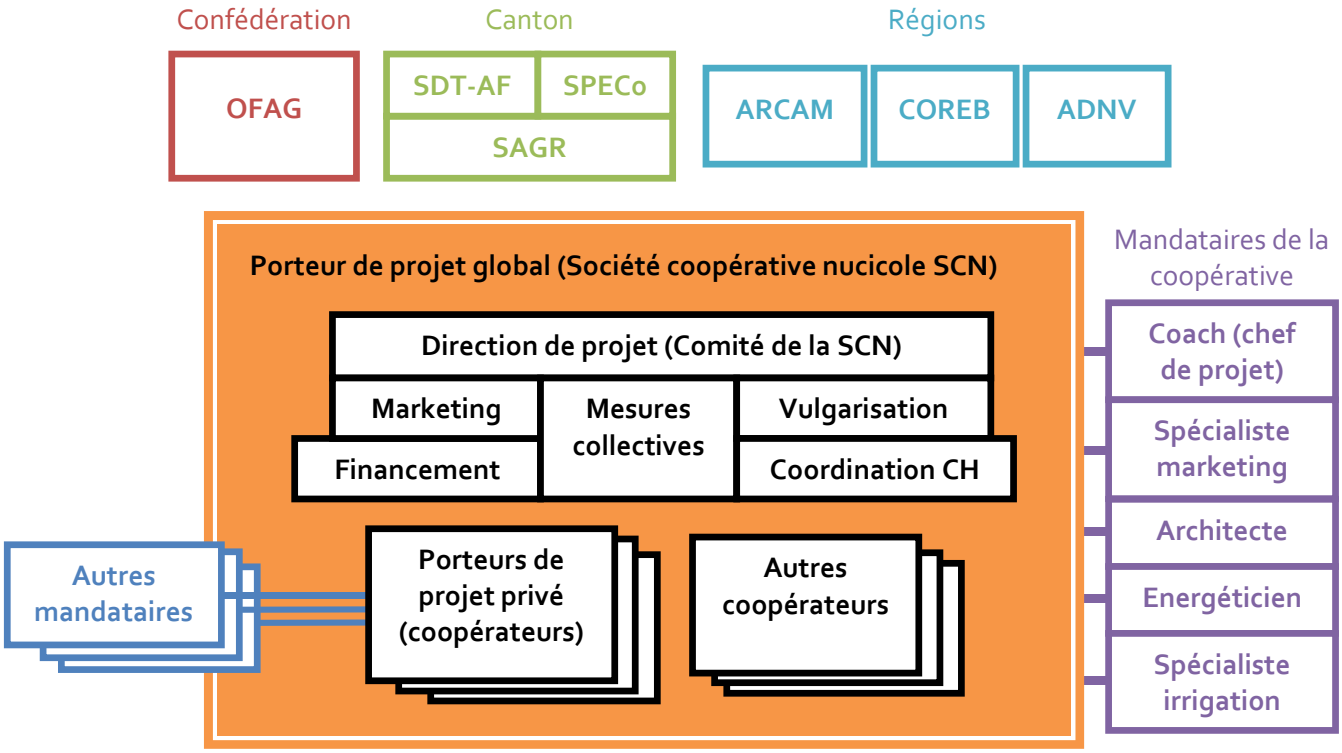

Le comité de la coopérative, avec l'accompagnement du bureau Repetti sàrl, effectue l'essentiel des tâches relatives aux mesures collectives et à la conduite générale du projet. Certaines tâches sont réparties au sein du comité selon les thématiques à traiter : financement, marketing, mesures collectives, vulgarisation, coordination au niveau suisse. Pour l'étude des mesures collectives, la coopérative fait office de porteur de projet.

L'étude des mesures privées est du ressort des porteurs de projet concernés. Les exploitants s'étant annoncés seront contactés individuellement pour discuter de leur projet et effectuer les démarches nécessaires à l'établissement de leur dossier d'avant-projet.

Les projets privés

En septembre 2014 avait eu lieu à Sévery une séance d'information concernant les projets privés, à savoir les projets d'amélioration sur les exploitations individuelles pouvant être intégrés au projet global, pour autant qu'ils répondent aux objectifs d'ensemble. Un questionnaire avait été envoyé à tous les coopérateurs afin de pouvoir annoncer leur intérêt. Les producteurs ayant répondu seront contactés prochainement afin de discuter de leur projet. Si des coopérateurs souhaitent encore s'annoncer, c'est le dernier moment.

Le calendrier du projet

Après l'étude préliminaire, la phase de planification de détail a pour but de consolider le projet dans son ensemble et de définir concrètement les mesures prévues, en termes de technique, de coût, de financement et de business plan. Il est prévu de soumettre le dossier au Canton puis à la Confédération à l'été 2016. D'ici là tous les avant-projets des différentes mesures doivent être établis.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	…
Etude préliminaire											
Décision financement											
Planification de détail											
Décision financement											
Mise en œuvre											
Exploitation											

Une décision positive quant au soutien cantonal et fédéral conduira alors à la signature d'une Convention entre la SCN (le porteur de projet global), le Canton et l'OFAG pour la mise en œuvre du projet (réalisation des mesures). Cette dernière est prévue sur une durée de six ans, de 2017 à 2022. D'ici là, la plupart des noyers, plantés entre 2007 et 2010, atteindront leur maturité et leur pleine production.

La coordination au niveau suisse

Suite aux contacts initiés en 2014 avec les porteurs du projet Walnuss des Grisons, une rencontre des producteurs de noix au niveau suisse a eu lieu le 29 septembre dernier à Landquart (GR). Les producteurs et groupes d'intérêt provenaient principalement des cantons de Berne, Thurgovie, Lucerne, Grisons et Vaud. Une délégation du comité y a participé. Les projets en cours ont été présentés. La journée a confirmé l'intérêt de toutes les régions de mettre en place une coordination au niveau suisse. Elle a été ponctuée par la visite de l'exploitation de Johannes Janggen à Malans (GR).

Les prochaines étapes permettront de définir le rôle et les tâches que nous souhaitons attribuer à cette coordination nationale. Des contacts ont déjà été pris avec Fruit-Union Suisse afin d'évaluer les possibilités de collaboration avec les organisations existantes.

Verger de jeunes noyers (Exploitation Johannes Janggen, Malans GR).

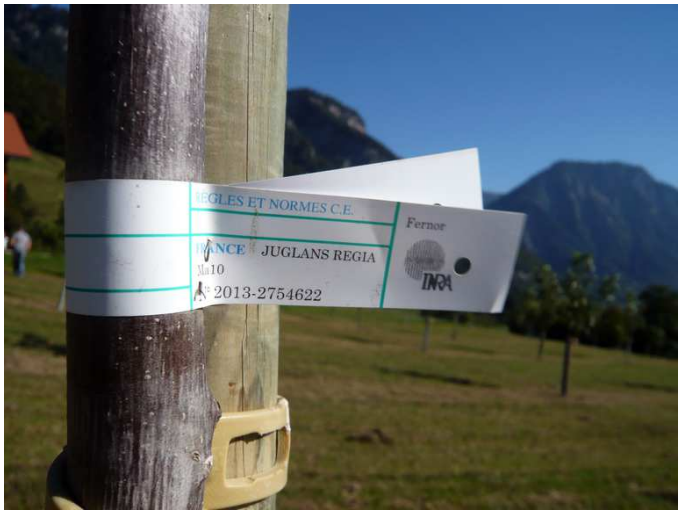

Le verger mélange plusieurs variétés de noyers (ici Fernor).

(Photos : Repetti sàrl / M. Gilgen)

Le voyage d'étude à Bordeaux

Du 3 au 5 septembre 2015 a eu lieu un voyage d'étude dans la région de Bordeaux, organisé par Pascal Mayor du Centre de compétence en cultures spéciales (CCCS). Plusieurs producteurs, membres de la coopérative, y ont participé.

Les visites sur place ont permis de découvrir des exploitations individuelles, une coopérative de commercialisation (la troisième plus importante en France) ainsi qu'une station d'expérimentation. Les informations recueillies ainsi que les discussions ont été fructueuses et riches d'enseignement, aussi bien sur les techniques de production, les questions phytosanitaires, le matériel que les débouchés et la commercialisation. Toutes les personnes rencontrées ont réservé un très bon accueil aux visiteurs suisses.

Le gain de lumière dans la parcelle est un sujet d'actualité (Exploitation Jouault).

Le choix des appareils de traitement devra se porter sur des turbo efficaces pour traiter aussi les grands arbres, mais l'on fera attention de choisir les plus silencieux (Station de Creysse).

La coopérative a construit des locaux pratiques permettant une gestion efficace en termes de conditionnement et d'envoi de la marchandise (Coopérative Cernaux).

Le cassage se fait en grande partie en Moldavie dans une usine apparentée à la coopérative (Coopérative Cernaux). Toutefois, il existe encore des ateliers de cassage régionaux.

(Photos : SAGR-CCCS / P. Mayor)

Le projet « Huile de noix de Sévery AOP »

Le projet d'inscrire une Appellation d'origine protégée (AOP) « Huile de noix de Sévery AOP » est mené par le Moulin-Huilerie de Sévery. Une soirée d'information a eu lieu le 17 septembre dernier à Grange-Verney.

La nouvelle dénomination *Huile de noix de Sévery AOP* et son aire géographique sont maintenant formulées. La représentativité des producteurs de noix et des volumes est constatée (pour atteindre les volumes, la Coopérative nucicole devra adhérer à l'Interprofession). Actuellement, les trois huileries de Sévery, d'Yverdon et de Corcelles-près-Payerne acceptent cette dénomination et vont adhérer à l'Interprofession correspondante, sous la conduite du Moulin-Huilerie de Sévery.

La typicité demandée est solidement argumentée. Le dossier historique a ainsi été complété et couvre une période de plus d'un millénaire, de 979 à 2015. Un cahier des charges provisoire a été établi, pour les trois huileries et pour celles qui pourraient adhérer ultérieurement. Toutes devront obligatoirement se situer dans l'aire géographique délimitée au Canton de Vaud et à la Broye fribourgeoise.

Ces documents complets ont été transmis au Service de l'agriculture, pour accord définitif, qui permettra d'envoyer le dossier à l'OFAG.

La perspective d'une AOP pour l'huile de noix de Sévery revêt une haute importance pour la visibilité et le savoir-faire autour de la noix dans le Canton de Vaud. Cela constitue un atout indéniable pour la coopérative nucicole et la mise en œuvre du projet de développement régional.

Le nouveau train d'ordonnances (automne 2015)

Un nouveau train d'ordonnances agricoles a été adopté cet automne. Certaines modifications de l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD) concernent les noyers :

Contributions pour la qualité :

Niveau de qualité	Contribution
Qualité I	Réduction de 10% à 13.50 francs par arbre
Qualité II	Augmentation de 10% à 16.50 francs par arbre

Surface corrélée :

Nombre d'arbres	Dimension de la surface corrélée
0 à 200	0.5 are par arbre
Plus de 200	0.5 are par arbre du 1er au 200^{e} arbre 0.25 are par arbre à partir du 201^{e} arbre

Les vergers qui arrivent à la fin du premier contrat de 6 ans seront contrôlés durant la 6ème année et non pas durant la première année du nouveau contrat (qui est maintenant de 8 ans) ! Pour qu'un verger puisse prétendre à la Qualité II, au moins 1/3 des arbres devront avoir un diamètre de la couronne supérieur à 3 mètres !
Il sera donc peut être judicieux de ne pas trop tailler certains vergers cet hiver…

Contact

Olivier Pichonnat, président Société coopérative nucicole (SCN), olivier@vin-de-fruits.ch, 079 310 67 84

Marc Gilgen, Repetti sàrl, Rue Industrielle 16, 1820 Montreux, gilgen@repetti.ch, 021 961 13 56